



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/44/PV.14

5 octobre 1989

FRANCAIS

---

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 14e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 2 octobre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Puis : M. KHARRAZI (Vice-Président) (République islamique d'Iran)

Allocution de S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador

Débat général [9] (suite)

Allocution de M. Pedro Verona Pires, Premier Ministre de la République du Cap-Vert

Déclarations de

M. Malile (Albanie)

M. Ricardo Garcia (République dominicaine)

M. Lopez Contreras (Honduras)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

ALLOCUTION DE MONSIEUR FELIX ALFREDO CRISTIANI BURKARD, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'EL SALVADOR.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. le Président de la République d'El Salvador.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. le Président Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador. Je l'invite à faire sa déclaration.

Le Président CRISTIANI BURKARD (République d'El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire le plaisir sincère que nous éprouvons à vous voir assumer la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que votre sagesse et votre expérience permettront à cette assemblée de s'acquitter de ses travaux de façon fructueuse, à l'heure où une entente internationale très prometteuse se profile à l'horizon et où tous les pays représentés dans cette instance d'harmonie universelle consacrent leurs efforts à l'analyse et à la discussion des problèmes très concrets et dramatiques auxquels se heurte l'humanité de nos jours.

Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma reconnaissance à M. Dante Caputo pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée.

Le Président Christiani Burkard

Saisissons cette occasion opportune, au Siège même des Nations Unies, pour exprimer à nouveau notre admiration et notre reconnaissance à l'Organisation pour les efforts inlassables et fructueux qu'elle fait afin de promouvoir la paix, la concorde, la rationalité et le développement partout dans le monde. Les fruits du travail des Nations Unies sont apparents. Grâce au concours de l'immense majorité des Etats Membres et au perfectionnement progressif des mécanismes propres à l'Organisation, l'influence de cette dernière rayonne sur une humanité toujours plus impatiente de coexister dans l'harmonie et la coopération. Nous nous félicitons tout particulièrement du rôle éminent joué par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont nous sommes particulièrement fiers puisqu'il est une grande figure latino-américaine.

C'est avec une vive émotion et avec confiance que nous prenons la parole pour la première fois à cette tribune des Nations Unies pour dire au monde notre vérité, celle d'un peuple qui a souffert et souffre encore de la tragédie dévastatrice d'un conflit armé qui a duré près de 10 ans. Tout au long de ce conflit - et c'est là un contraste surprenant - ce même peuple a réussi à ériger des institutions démocratiques que ne contestent ni les sceptiques les plus endurcis, ni les adversaires les plus récalcitrants.

Ceux qui auraient voulu faire croire à la communauté internationale que notre gouvernement représentait, historiquement parlant, un recul pour El Salvador, doivent, quatre mois après notre accession à la présidence, comparer leurs propos trompeurs ou leurs analyses erronées avec notre attitude et nos actes. C'est de cette attitude et de ces actes que nous voulons parler aujourd'hui, mais, auparavant, nous entendons réaffirmer devant la communauté internationale notre philosophie et notre vision du présent et de l'avenir.

Quiconque connaît, ne serait-ce que superficiellement, la situation dans notre pays ne peut ignorer que le principal problème auquel se heurtent aujourd'hui tous les Salvadoriens sans exception est l'instauration définitive de la paix. Nous, qui avons été élus le 19 mars dernier à une majorité écrasante, comprenons à quel point la paix et la réconciliation sont nécessaires pour notre peuple et avons pris l'engagement de relever ce défi historique : promouvoir la paix par des moyens pacifiques et démocratiques.

Nous avons hérité d'une communauté nationale ébranlée, d'un pays anéanti par le fléau de la violence qui a régné pendant plus de 10 ans, d'une économie ruinée

Le Président Christiani Burkard

par un étatismes écrasant et par la destruction systématique des forces extrémistes, d'une patrie qui implore la sauvegarde de ses valeurs spirituelles et de son énergie créative et productive. Nous nous sommes engagés, depuis le premier jour de notre gouvernement - le 1er juin -, à sauver et à reconstruire la société tout entière, sans exclure personne et en donnant la priorité uniquement aux plus pauvres d'entre les pauvres.

Face à l'ébranlement de la communauté nationale, nous avons entrepris d'unifier tous les secteurs afin que personne ne se sente étranger au destin du pays et qu'aucun groupe, entité ou secteur ne jouisse d'une supériorité sortant des limites permises par la loi, dans le cadre harmonieux de la démocratie. Depuis le tout premier jour, nous avons déclaré notre intention de gouverner et non pas d'ordonner, car nous estimons que le peuple salvadorien, en raison de sa maturité institutionnelle et de ses grands sacrifices historiques, mérite tout le respect et tout le dévouement de ses gouvernants. Nous en sommes profondément convaincus et nous en assumons la responsabilité. C'est le peuple qui nous a portés au pouvoir par le biais d'élections libres que personne n'a mises en doute. Chaque jour de notre administration, nous mettrons ce pouvoir au service de la paix, du progrès et de la liberté de tous les Salvadoriens. C'est ainsi que nous prônons l'unité des secteurs nationaux - politiques, sociaux, patronaux et de l'emploi - afin que, respectant les différences parfaitement compréhensibles dans tout processus démocratique pluraliste, les Salvadoriens se voient épargner les affres d'un affrontement violent qui n'a plus sa raison d'être.

A cette violence, provoquée par le mécontentement socio-économique, les carences et les erreurs institutionnelles du passé destinées à dissimuler le fanatisme idéologique, nous opposons aujourd'hui la raison politique, la pondération concertée et la persuasion patriotique dans le cadre de la démocratie, qui est une réalité de la vie quotidienne en El Salvador. Il est possible d'accéder au pouvoir par des moyens pacifiques et civilisés et le peuple salvadorien, seul titulaire de la souveraineté, est libre de choisir comme gouvernants ceux qui lui offrent des garanties suffisantes d'un travail honnête et responsable visant la justice, la sécurité juridique et le bien commun.

Pleinement conscients que notre devoir est de réaliser l'harmonie sociale, de sauvegarder la paix et la sécurité de la personne humaine dans la société, nous avons, dès le premier jour, tendu la main à ceux qui avaient pris les armes afin

Le Président Christiani Burkard

qu'ils réintègrent pacifiquement notre société où tous les courants idéologiques ont aujourd'hui leur place. Notre volonté de dialogue et notre sérieux dans la recherche de la paix sont évidents pour le monde entier.

A notre proposition d'entamer un dialogue permanent et de fond, les rebelles armés ont dit une première fois non. Puis, lorsque nous avons défini notre commission du dialogue, ils ont redit non. Convaincus, cependant, de la nécessité de n'épargner aucun effort pour trouver une issue politique au conflit sanglant, nous étions prêts à patienter jusqu'aux premiers rapprochements. Sans le moindre sentiment de supériorité, sans la moindre arrogance, nous avons attendu une réaction positive. Le moment est enfin venu, 100 jours après notre accession au pouvoir et deux années d'impasse, de la première réunion entre le Gouvernement et le FMLN.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'informer la communauté internationale que les 13, 14 et 15 septembre est intervenu le premier accord formel entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN. Cet accord définit les normes d'un dialogue permanent qui recherchera, avec la dynamique nécessaire, les accords de fond devant rendre possible la solution globale du conflit dans les plus brefs délais. L'Accord de Mexico est à la fois historique et vital, car il offre un cadre convenu permettant aux groupes qui recourent encore aux armes de jouir des bienfaits de la vie pacifique et de faire connaître, par le biais de la concertation, leur position au peuple salvadorien.

Nous ne voyons pas dans cet accord un triomphe personnel. Nous en faisons part à la communauté internationale comme du premier fruit d'une nouvelle façon de gouverner en El Salvador, sans hégémonie, démagogie ou fanatisme. Nous répétons ce que nous avons dit à plusieurs reprises à notre peuple. Pour nous, qui avons des principes bien arrêtés de liberté et de démocratie, aucun Salvadorien n'est l'ennemi et nul ne peut être persécuté parce qu'il est notre adversaire. Nous avons donc l'obligation de respecter la loi et de la faire respecter. Mais nous avons également pour but de moderniser et de perfectionner les lois qui nous régissent, de même que l'administration de la justice à tous ses niveaux.

Nous sommes certains qu'il ne sera pas facile d'instaurer la paix et que cela exigera des efforts soutenus et vigoureux. Mais nous sommes aussi conscients que notre peuple ne supporterait pas un échec qui retarderait indûment la paix. La tâche, par conséquent, a des dimensions historiques et nous y ferons face.

Le Président Cristiani Burkard

Dans cet ordre d'idées, lors des prochains entretiens qui auront lieu à San José les 16 et 17 octobre, nous proposerons un cessez-le-feu, pour faire taire les armes de façon définitive, dans la lettre et l'esprit du chapitre III de l'accord de Tela, Honduras, auquel ont souscrit les cinq présidents d'Amérique centrale, dans la recherche d'une paix ferme et durable dans la région.

Nous ne proposons pas simplement une désescalade du conflit armé, ce qui reviendrait à vouloir n'éliminer que graduellement les souffrances du peuple salvadorien. Pour nous, ces souffrances injustes, prolongées et terribles doivent cesser immédiatement parce qu'elles n'ont aucune justification, ni moralement ni politiquement. Comme tous les hommes de bonne volonté, nous savons que le conflit fratricide alimenté et soutenu par le fanatisme idéologique est l'expression la plus aveugle et la plus démentielle de la violation des droits de l'homme et nous nous engageons fermement à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de la personne; nous réaffirmons ici cet engagement de façon ferme et péremptoire, pour que l'écho de ces paroles résonne dans tous les coins de la terre. Nous invitons toutes les forces politiques et sociales du pays, quelles que soient leurs idéologies, à s'unir à nous dans cette tâche indispensable qui est de restaurer l'harmonie en El Salvador sur la base de la concertation raisonnable, des méthodes civilisées de règlement des différends, et de l'engagement sérieux à l'égard du développement, sans la réalisation progressive duquel il n'est pas possible de parvenir à une paix stable et durable.

Pour donner un élan à ce développement qui nous est si nécessaire et qui est si urgent, notre gouvernement a engagé un processus de réajustement économique graduel, fondé sur la conception moderne de libéralisation de l'économie, pour relancer l'appareil productif et encourager les forces de libre initiative avec la créativité qui les caractérise. Ce programme de vaste portée s'assortit d'un plan permanent de promotion sociale, aidant les plus démunis et les plus nécessiteux à s'incorporer à la dynamique du développement. Nous ne voulons pas systématiquement devenir les pourvoyeurs des indigents; ce que nous désirons, c'est leur donner véritablement une chance afin qu'ils puissent sortir progressivement de l'indigence. Nous savons qu'il s'agit là d'une tâche ardue, complexe et longue, qui exige une transformation intégrale du pays dans tous les domaines; mais si nous ne nous imposons pas d'ores et déjà cette responsabilité en tant que projet concret et réalisable, nous n'acquerrons jamais l'élan nécessaire pour surmonter les énormes séquelles de la crise. Notre conception économique est conforme aux

Le Président Cristiani Burkard

nouveaux courants libéraux que l'on voit affleurer avec force dans le monde entier. Nous sommes de notre temps et cela nous permettra d'affronter au mieux les nécessités évidentes et les exigences légitimes d'une société qui aspire profondément à prospérer dans la paix, la liberté et la solidarité.

Nous ne pourrons espérer atteindre cet humanisme collectif si nous ne faisons pas un effort organique pour restaurer les valeurs spirituelles et morales dans notre patrie, secouée jusque dans ses racines par le fléau de la conflagration armée. Nous entamons des réformes profondes dans le système d'éducation, pour le rendre plus formateur et plus efficient, incorporant à tous les niveaux l'enseignement théorique et pratique des droits et des devoirs de l'homme, de façon que les nouvelles générations de Salvadoriens grandissent pénétrées de sentiments et de convictions qui leur rendent naturels le respect mutuel, la critique saine, la participation démocratique et l'amour de Dieu et de la patrie, ainsi qu'une profonde conscience de la coexistence universelle. Dans cet ordre d'idées, nous espérons que cette organisation visionnaire approuvera la Convention universelle sur les droits de l'enfant, qui sera présentée lors de cette session, pour y adhérer le plus rapidement possible et contribuer par nos travaux gouvernementaux et sociaux à ce que les enfants et les adolescents d'aujourd'hui et de demain vivent dans un monde plus humain. Nous sommes aujourd'hui confrontés à la réalité douloureuse de ce que l'on appelle "les enfants de la guerre", et c'est pourquoi nous sommes persuadés intimement et au premier chef que les mesures de protection et de promotion infantiles doivent être prises immédiatement et de façon adéquate pour qu'advienne ce monde de coexistence harmonieuse auquel nous aspirons avec tant de ferveur.

Cette dernière décennie, le conflit centraméricain a suscité l'attention et l'inquiétude de la communauté internationale par crainte de l'éventualité d'une crise de grande envergure qui pourrait porter atteinte à la paix et à la sécurité mondiales. Cependant, depuis la signature de l'Accord de Guatemala, des déclarations de Alajuela et de Costa del Sol jusqu'au Sommet de Tela, la situation s'est progressivement modifiée; le climat politique a changé de façon marquée et il y a de nouvelles et meilleures possibilités de consolider le processus de pacification.

Il est indubitable que la détente mondiale a gagné la région centraméricaine, avec la réalisation que la confrontation et la guerre ne sont pas des solutions aux problèmes et qu'au contraire, l'instabilité et la tension qu'ils engendrent,

Le Président Cristiani Burkard

et particulièrement la perte irréparable de vies humaines, ne contribuent en rien à améliorer le bien-être de nos peuples. Les Centraméricains ont également pris conscience de leur responsabilité historique et ont assumé le rôle de protagoniste, à l'exclusion de tout autre, en adoptant leurs propres décisions pour la solution de la crise régionale.

La volonté, et la possibilité réelle, de trouver des solutions politiques a montré que les interventions armées et le recours à la violence sont illégitimes. Le processus pacificateur a ainsi reçu d'emblée l'appui de la communauté internationale, et récemment, l'appui ferme et unanime du Conseil de sécurité par la résolution 637 (1989) du 23 juillet de cette année. Aujourd'hui, la voie est ouverte au Secrétaire général pour qu'il poursuive ses importantes et précieuses démarches en faveur de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, conformément à la volonté de nos peuples, exprimée par les engagements contractés dans les réunions présidentielles.

Nous sommes convaincus de la nécessité, de la viabilité, de l'opportunité et de la légitimité du processus d'Esquipulas et je tiens à répéter devant cette honorable assemblée que nous continuerons de nous acquitter des obligations contractées. Nous voulons parvenir à une paix ferme et durable et c'est pourquoi nous avons toujours bien accueilli la création et l'envoi de la force d'observateurs en Amérique centrale (ONUCA), dont la présence sera un élément des plus importants dans la vérification de la réalisation des accords signés, particulièrement lorsqu'il s'agit de refuser son appui à des groupes armés visant à déstabiliser des gouvernements légalement constitués, et de ne pas leur laisser utiliser son territoire; et nous exhortons les forces extra-régionales à respecter la volonté manifestée par les Centraméricains. Nous contribuerons tous ainsi à la paix, à la démocratie et à la création d'un climat favorable à la reconstruction dans l'intérêt de nos peuples.

Nous considérons que l'absence de démocratie a été la cause et l'origine de conflits politiques et sociaux dans les pays d'Amérique centrale et étant donné que la paix régionale est intimement liée aux processus de réconciliation nationale et à la démocratisation, nous espérons que le processus politique du Nicaragua aboutira à des élections honnêtes, libres et équitables par lesquelles le peuple nicaraguayen aura la possibilité d'exercer véritablement son droit inaliénable d'élire librement ses dirigeants et de déterminer, avec la même liberté, le système de gouvernement servant au mieux ses intérêts nationaux. Nous lançons un appel à



Le Président Cristiani Burkard

la communauté internationale pour qu'elle apporte son appui et sa collaboration afin que les futures élections au Nicaragua parviennent à l'objectif escompté.

Comprenant nos difficultés et nos besoins et faisant preuve de solidarité pour renforcer le processus de paix régionale, la communauté internationale a apporté son appui à la coopération économique pour l'Amérique centrale (PEC), élaborée par les Nations Unies en coordination avec nos gouvernements. Nous apprécions bien vivement l'assistance que l'on nous apporte car, dans la mesure où l'on atteindra les objectifs prévus, il sera possible de surmonter certains des problèmes les plus graves qui affectent les pays d'Amérique centrale.

Le Président Cristiani Burkard

Le Gouvernement d'El Salvador tient également à exprimer ses remerciements à tous les pays qui ont manifesté leur appui au processus de paix en Amérique centrale, à la communauté donatrice qui a contribué à la réalisation des activités humanitaires et des programmes de développement ainsi qu'aux organismes pertinents du système des Nations Unies pour le travail et les efforts qu'ils ont déployés en faveur de la tenue de la conférence centraméricaine au profit des réfugiés de même que pour la coopération spéciale fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Nous réaffirmons la valeur et l'importance que présentent, pour chacun des pays d'Amérique centrale, la coopération et l'assistance internationale pour la réalisation des objectifs de paix et de développement, et nous encourageons la communauté des nations à renforcer la coopération économique, technique et financière en faveur de l'Amérique centrale. La paix et le développement de la région seront un atout supplémentaire dans la recherche et le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous tenons à remercier tout particulièrement le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de son appui aux efforts déployés par les Présidents centraméricains dans l'intérêt de nos peuples.

S'agissant de la situation économique internationale, nous ne pouvons que déplorer que les économies des pays en développement n'aient pas progressé vers le règlement des principaux problèmes auxquels nos sociétés sont en butte ni sortir de l'état de crise permanent où ils se trouvent. Les problèmes auxquels ces pays sont confrontés depuis toujours en matière de santé, de logement, de chômage, d'inflation, de marginalité et de pauvreté ont encore été aggravés par d'autres déséquilibres tels que le déficit financier et la dette extérieure, dont l'effet conjugué rend encore plus difficiles le processus de relance économique et le développement en général et compromet la stabilité fragile et les progrès réalisés dans le domaine politique.

Nous sommes alarmés de constater qu'alors que dans certaines régions du monde, développé en particulier, on assiste à une croissance et à une expansion de l'économie, la situation des pays sous-développés ne s'améliore pas et que, au contraire, les problèmes s'aggravent, élargissant le fossé entre pays riches et pays pauvres et faisant apparaître les lacunes de l'ordre international existant, qu'il importe impérativement de corriger afin que les avantages du développement soient répartis équitablement. La communauté internationale, principalement les

Le Président Cristiani Burkard

pays industrialisés, doivent se rendre compte que si cette tendance continue, la crise que traversent nos pays risque de donner naissance, comme cela s'est produit dans certaines régions, à des conflits sociaux de plus grandes dimensions qui finiront par se répercuter sur les économies des pays développés.

El Salvador, pays essentiellement agricole, dépend dans une grande mesure de la culture du café, et bien que nous ayons entrepris un vaste programme de diversification des exportations et de croissance industrielle, la culture du café demeure essentielle pour notre pays. C'est pourquoi nous tenons à dire de la façon la plus claire que nous appuyons la reconduction de l'Accord international sur le café, qui permettrait de faire remonter le prix du grain. Du fait que nous avons lancé un processus de relance économique - en dépit du conflit qui persiste -, nous sommes particulièrement soucieux de voir le marché du café se rétablir, et nous sommes persuadés que la perspective d'un accord juste et équitable en la matière constituerait une manifestation extrêmement bénéfique de l'harmonie et de la coopération internationales.

Pour ce qui est de la dette extérieure, qui plane comme une terrible épée de Damoclès au-dessus des structures fragiles des pays latino-américains, El Salvador souscrit fermement aux propositions favorables à une solution qui tienne compte des besoins du développement de nos peuples et soit l'expression, de la part tant des créditeurs que des débiteurs, d'une volonté concertée de placer le facteur humain au-dessus de la mécanique glacée des chiffres, démontrant ainsi que le monde contemporain applique la philosophie des droits de l'homme non seulement dans certains cas concrets mais également lorsqu'il s'agit des grands problèmes du monde.

Sur le plan social, l'usage illicite de la drogue, les effets du syndrome immuno-déficientaire acquis (SIDA), la criminalité internationale et, sur un autre plan, les problèmes du terrorisme et de l'environnement, sont des sujets de préoccupation pour nous tous du fait qu'ils constituent des problèmes qui affectent globalement tous nos pays; nous sommes néanmoins heureux que l'on ait finalement pris conscience de leurs effets négatifs ainsi que de la nécessité d'une action coopérative, concertée et coordonnée de la part de la communauté internationale. Etant donné l'importance et les dimensions prises par ces problèmes du fait de leurs incidences négatives sur le développement de nos sociétés, nous devons d'urgence leur accorder notre attention et faire tout notre possible pour trouver des solutions concrètes.

Le Président Cristiani Burkard

S'agissant du thème spécifique du trafic de la drogue, nous avons entendu ici même l'appel dramatique lancé par le Président de la Colombie, Don Virgilio Barco Vargas, en faveur de la coopération internationale. C'est ainsi qu'il a invité la communauté des nations à faire sien et à appuyer fermement son plan d'action conjointe pour pouvoir éliminer effectivement ce mal effrayant, qui sape les institutions de nos pays et a un effet particulièrement destructeur sur la jeunesse. Nous souscrivons avec force et détermination à cet appel - appel tellement urgent -, et nous sommes prêts à appuyer toute mesure, programme et effort collectif destinés à lutter contre cette forme de criminalité particulièrement inhumaine et destructrice. Nous repousserons le trafic de la drogue avec autant de véhémence que nous rejetons le terrorisme, sous quelque forme déguisée ou sous quelque prétexte qu'il se présente, car, comme l'a dit si justement et de façon tellement pathétique le Président Barco Vargas, le trafic de la drogue est un fléau qui nous affecte tous.

Indépendamment du processus de la détente internationale et des progrès réalisés dans le règlement de certains problèmes, il existe des foyers de tension qui continuent de menacer la paix et la sécurité mondiales.

Dans tous les cas où il y a conflit, nous demandons instamment aux parties intéressées de rechercher un accommodement politique en recourant pour cela aux mécanismes de règlement pacifique des différends et aux procédures du système des Nations Unies, comme cela s'est fait dans d'autres occasions, où le Secrétaire général a joué un rôle prépondérant dans l'adoption de mesures propices au règlement des différends.

Dans ce contexte, j'aimerais évoquer plus précisément la question coréenne en précisant que mon gouvernement partage l'avis selon lequel il est absolument indispensable que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée entretiennent un dialogue permanent et établissent les contacts nécessaires au renforcement de la confiance réciproque, de manière à mettre fin à tout type d'hostilité et d'affrontement et à aboutir à la réunification pacifique de la péninsule coréenne.

Nous considérons cependant que, compte tenu du principe d'universalité des Nations Unies, la République de Corée présente les éléments propres à chaque Etat et réunit toutes les conditions voulues pour devenir Membre des Nations Unies, aspiration que nous appuyons.

Le Président Cristiani Burkard

Nous sommes venus à cette tribune, d'où se sont fait entendre les grandes voix de notre temps, pour exprimer l'espoir, timide mais inébranlable, d'un retour à la paix et à la concorde en El Salvador, en tant que contribution à l'immense mouvement international contre la violence, le dogmatisme et l'intolérance. Les murailles sont en train de s'écrouler aux quatre coins du monde. Pour nous, cela veut dire également que les consciences sont en train de se libérer partout dans le monde, dans l'espoir ardent d'une ère nouvelle, où la force de l'esprit redeviendra, inéluctablement, le moteur de l'histoire.

De son côté, le Gouvernement d'El Salvador demande respectueusement à la communauté internationale de ne pas nous accoler de qualificatifs stéréotypés mais de nous juger selon notre comportement et nos actes. Nous voulons voir régner la paix, la liberté et la justice dans notre patrie qui a tant souffert; mais nous ne saurions pour autant renoncer à une seule des libertés essentielles à la survie de la démocratie représentative et pluraliste. Nous ne voulons exclure personne; nous ne cherchons pas à incriminer qui que ce soit pour ses idées politiques; mais nous demandons vigoureusement que l'on nous fasse confiance, pour que nous puissions montrer à tous, à notre peuple d'abord puis au monde, que notre gouvernement est un gouvernement de paix, de travail et de service.

Nous espérons revenir l'année prochaine porteurs de la bonne nouvelle du retour définitif de la paix dans notre pays. Cela ne dépend pas seulement de nous puisque ce que nous cherchons est un accord permettant la réunification de la société salvadorienne. Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour que plus une seule goutte de sang ne soit versée sur notre sol, car chaque jour nous reviennent en mémoire les paroles - que les siècles n'ont pas réussi à effacer - du charpentier de Nazareth, le Sauveur du monde, qui, s'adressant à la foule rassemblée sur la montagne dominant la mer de Galilée, a déclaré :

"Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. Pedro Verona Pires, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté jusqu'à la tribune.

Le PRESIDENT : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République du Cap-Vert et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. PIRES (Cap-Vert) (parle en portugais; texte français fourni par la délégation) : Monsieur le Président, c'est avec satisfaction que je tiens à vous saluer et à vous transmettre mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa quarante-quatrième session. Votre élection, qui implique de hautes fonctions, représente à nos yeux un acte de reconnaissance de votre solide expérience d'homme politique et de diplomate. Je suis certain qu'en cette période aussi complexe que féconde de la vie internationale, vous saurez conduire nos travaux avec la compétence, la lucidité et le dynamisme appropriés au traitement des multiples questions à notre ordre du jour.

En cette occasion, j'aimerais rendre hommage à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour la façon admirable et sage dont il a su conduire les travaux de la quarante-troisième session.

Notre reconnaissance s'adresse également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour l'habileté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions, démontrant sans équivoque son attachement à la cause de la paix, aux objectifs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Les progrès enregistrés dans la solution pacifique des conflits régionaux ont bénéficié de son expérience et de son action éclairée.

Au cours de ce siècle, jamais les perspectives d'entente et de coopération entre les peuples n'ont été aussi prometteuses qu'en ce moment. La détente dans les relations entre les grandes puissances, le recul significatif de la guerre froide, de la confrontation idéologique, ainsi que les progrès enregistrés dans les négociations sur le désarmement et dans la solution négociée des conflits régionaux, sont autant d'éléments annonciateurs d'une nouvelle philosophie

M. Pires (Cap-Vert)

dans les relations entre Etats qui favorise une plus grande confiance et une meilleure compréhension, tout en augurant d'un avenir plus rassurant pour l'humanité.

En effet, tout semble indiquer que nous nous acheminons vers l'émergence d'un nouvel ordre dans les relations internationales, fondé, nous l'espérons, non plus sur la confrontation idéologique entre des systèmes, ni sur les intérêts stratégiques de domination ou de zones d'influence, mais plutôt sur la pluralité d'intérêts des Etats et la sauvegarde des justes aspirations des peuples à la justice, à la liberté, au bien-être et au développement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats du récent sommet du Mouvement des pays non alignés, qui, après une analyse exhaustive de la situation internationale et les changements en cours dans le monde, a examiné les moyens de trouver une solution des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée et tracé un cadre d'actions futures, susceptibles de permettre à l'humanité dans son ensemble de faire face aux défis du prochain millénaire.

L'évolution récente de la situation internationale incite à l'optimisme. Un nouveau message de paix et une recherche renouvelée de solutions négociées se font jour. Cette nouvelle situation favorise la promotion et la sauvegarde des intérêts nationaux des Etats et, en particulier, ceux des petits Etats.

Nous nous trouvons face à une opportunité historique unique vers laquelle tous les efforts doivent converger pour consolider les tendances positives actuelles et rendre celles-ci irréversibles afin de donner aux relations entre Etats une dimension nouvelle. Sans aucun doute, des pas importants ont été effectués dans cette direction. Cependant, la nécessité d'une plus grande confiance et d'actions plus audacieuses se fait sentir.

Tous les pays doivent pouvoir apporter leur contribution à la construction de la paix. Dans ce contexte, nous aimerions souligner l'importance des Nations Unies en tant qu'institution indispensable, au sein de laquelle les problèmes globaux qui affectent l'ensemble de l'humanité peuvent être débattus et résolus par les efforts et l'action conjointe de tous ses membres.

Toutes les questions fondamentales ont été analysées dans cette assemblée qui constitue sans nul doute un forum véritablement démocratique. Ici tous les pays, grands et petits, font entendre leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs craintes.

M. Pires (Cap-Vert)

En cela réside son utilité en tant que facteur de libération politique et culturelle des peuples, facteur de paix et de désarmement, défenseur de la dignité et des droits de l'homme, de la légalité et de la sécurité internationale, promoteur de la coopération et de l'assistance au développement économique et social.



M. Pires (Cap-Vert)

L'Organisation des Nations Unies contribue assurément au surgissement et à la consolidation d'une nouvelle conscience universelle qui, ayant pour fondement le droit et la légalité internationales, défend la solidarité entre les peuples, l'égalité des cultures, la tolérance et la pluralité ainsi que la communauté de destin de l'humanité.

C'est dans cette conscience universelle que les petits pays trouvent leur principal soutien dans la consolidation de l'indépendance, de la sécurité et du développement. C'est encore cette conscience universelle qui semble être à l'origine des réalisations extraordinaires des Nations Unies et, en particulier, de l'Assemblée générale, où viennent siéger les peuples de toutes les cultures, races et religions et où se réalise pratiquement l'objectif de l'universalité.

C'est à cette conscience universelle que répugnent la violence des guerres catastrophiques de ce siècle, dont les horreurs doivent être toujours présentes dans notre mémoire collective, pour nous rappeler que les conflits entre Etats ne se résolvent pas par la force des armes, notamment à une époque de grands progrès technologiques comme celle que nous vivons. C'est pourquoi nous ne saurions qu'appuyer les initiatives visant au renforcement de cette organisation.

Le Cap-Vert a suivi avec beaucoup d'intérêt les préoccupations des dernières années en vue d'adapter les Nations Unies aux exigences actuelles de la politique internationale. La réforme de 1986 a lancé des bases qui, si elles étaient poursuivies dans le cadre et le respect des principes et des objectifs fondamentaux établis dans la Charte, constitueraient un facteur positif dans un processus qui pourrait amener l'Organisation à une nouvelle étape de son existence.

La réforme administrative en soi ne garantira pas l'adaptation des Nations Unies aux exigences du monde actuel. Nous pensons qu'une telle adaptation exige le réexamen des tâches qui lui sont fixées, en vue de l'identification de questions qui, du fait de leur importance et de leur opportunité, peuvent constituer des centres d'intérêts susceptibles de catalyser les actions à mener.

Jusqu'au début de cette décennie, l'Organisation, bien qu'ayant une activité multiple, inscrivait parmi ses objectifs majeurs la décolonisation qui, durant plusieurs années, a galvanisé l'activité diplomatique de l'ONU et a donné un sens à l'Organisation. Nous sommes les fruits de cette action hautement méritoire des Nations Unies en faveur des peuples. Le fait qu'en pleine lutte de libération nationale, notre leader immortel Amilcar Cabral a affirmé que nous étions les

M. Pires (Cap-Vert)

combattants anonymes des Nations Unies démontre la profonde influence que les idéaux de cette organisation exerçaient sur la prise de conscience des peuples de leurs droits fondamentaux à la liberté et à l'indépendance.

Aujourd'hui, l'action de l'Organisation doit être orientée en fonction d'un autre grand objectif susceptible de stimuler son activité diplomatique et d'amener ainsi le dialogue entre les nations vers une nouvelle étape. L'actuel climat de détente politique et d'élargissement de la coopération internationale demande que l'on aborde sous un angle multilatéral les grandes questions de notre temps dont le traitement et la solution trouvent un cadre favorable dans les Nations Unies. Notre survie collective est de plus en plus liée à l'existence des Nations Unies.

Paix, désarmement et sécurité sont des concepts si intimement liés que chacun d'entre eux est la condition des autres et réciproquement. Pour qu'il y ait un monde de paix et de coexistence pacifique entre les Etats, une participation et une coresponsabilisation de tous les pays de la communauté internationale seront nécessaires. Lorsque nous parlons de la paix, nous ne nous référons pas seulement à la paix entre les grands pays, ou entre ceux-ci et les petits. Cela vaut également pour les petits pays. Sinon, comment saurions-nous appeler les grandes puissances à promouvoir la paix entre elles?

Mon pays, qui se définit comme un facteur de paix et de stabilité dans sa zone géographique, voudrait rendre un vibrant hommage aux Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique, pour l'espoir renouvelé de paix que la détente dans leurs relations a apporté à l'humanité, et les exhorte à continuer leurs efforts afin de consolider les résultats auxquels ils sont parvenus et les rendre irréversibles.

Paix, stabilité et prévisibilité dans les relations internationales constituent les conditions indispensables pour le progrès et le développement, pour la création d'un monde de justice et de liberté et pour l'épanouissement matériel et spirituel de la personne humaine.

L'expérience accumulée au cours de ces 15 années d'indépendance nationale nous a appris la complexité du développement, lequel exige des efforts internes, mais également une coopération internationale effective et significative. Si, d'un côté, les pays sous-développés doivent adopter des politiques économiques réalistes et pragmatiques et promouvoir une exploitation et une gestion habiles des ressources nationales, d'un autre côté, la communauté internationale doit pouvoir garantir une assistance à long terme, programmée, soutenue et prévisible.

M. Pires (Cap-Vert)

Les reculs économiques et l'instabilité sociale et politique du tiers monde, et en particulier du continent africain, illustrent la relation qui existe entre le développement et la paix. Cette dernière, pour être durable et universelle, devra compter sur une correcte évaluation de la solution du problème du sous-développement.

Pays africain parmi les plus vulnérables, le Cap-Vert continue de suivre avec une grande préoccupation la situation qui prévaut en Afrique. Malgré ses énormes potentialités économiques, ce continent se trouve dans une situation critique et très difficile avec de graves conséquences sociales se traduisant, entre autres, par des centaines de milliers de victimes de la faim.

L'expérience semble démontrer que le développement est avant tout une responsabilité nationale, que les populations doivent être plus étroitement associées au processus de développement et que nos pays devront revoir leurs politiques, améliorer les méthodes de gestion et promouvoir les réformes indispensables afin de retirer les meilleurs bénéfices de leurs propres ressources.

Dans le but d'atteindre le bien-être matériel et de garantir la justice sociale pour les populations victimes, durant des siècles, de la domination et de la marginalisation économique et sociale, bon nombre de pays africains ont été amenés à adopter des stratégies de développement ou à perpétuer des politiques économiques du passé qui ne correspondaient pas à la réalité de pays qui émergeaient de la décolonisation.

D'autre part, peut-être n'avons-nous pas su trouver les mécanismes qui stimulent et mobilisent les énergies créatrices des populations en vue du processus de développement.

La désarticulation provoquée par la rupture des structures d'encadrement traditionnelles pourrait être à l'origine de la faiblesse des relations existant entre le pouvoir politique et la société. En l'état actuel de la vie des peuples, tout processus de développement exige nécessairement le dialogue et l'interaction permanente entre le pouvoir politique et la société.

M. Pires (Cap-Vert)

Tout processus de développement exige une capacité technique et une compétence professionnelle. Les carences dans les ressources humaines qui ont caractérisé les indépendances africaines ont constitué l'un des obstacles majeurs au développement du continent. Les raisons en sont bien connues et leurs conséquences sur les économies africaines sont aujourd'hui plus qu'évidentes.

Actuellement, sur le plan interne, nous pensons que les conditions sont réunies pour le développement économique, dès lors que les efforts nationaux sont accompagnés de mesures et d'appuis internationaux, en termes effectifs et substantiels, car du fait de l'interdépendance croissante du monde d'aujourd'hui, le développement de l'Afrique devra compter sur la coopération financière et technologique des pays industrialisés.

L'on reconnaît communément, aujourd'hui, que la dette extérieure représente l'un des obstacles majeurs à la croissance économique des pays du tiers monde.

Effectivement, le poids de la dette extérieure, devenu insoutenable, est à la source de la détérioration des conditions de vie de la majeure partie de nos pays et des difficultés observées dans l'adoption de politiques économiques adéquates. Les programmes d'ajustement structurel et autres efforts consentis dans la mobilisation des ressources internes, y compris une utilisation plus efficace des investissements, n'ont pas produit les résultats escomptés, du fait des paiements du service de la dette.

La solution de la crise de la dette devra être juste, flexible et orientée vers le développement tout en se fondant sur la coresponsabilisation et le dialogue politique élargi.

La situation, loin d'être linéaire, est complexe et intimement liée à la détérioration des termes de l'échange, à la chute des prix des matières premières, à la réduction de l'aide publique au développement, aux taux élevés des intérêts, aux fluctuations des taux de change et au transfert net de ressources des pays sous-développés vers les pays développés, notamment à travers les paiements des services de la dette.

Nous apprécions les mesures déjà prises par quelques pays créditaires visant à l'allégement des charges des pays endettés connaissant de sérieuses difficultés.

Dans le cadre de la solution qui devra être trouvée, l'on devra tenir compte de façon adéquate des nécessités des pays petits et vulnérables. Cependant, nous notons avec reconnaissance la contribution méritoire de la communauté internationale au processus de développement du Cap-Vert.

M. Pires (Cap-Vert)

Les progrès vérifiés dans le domaine de la protection des droits de l'homme nous enseignent que c'est dans la liberté que se réalise l'épanouissement de la personne humaine et que se libère son énergie créatrice. Pour nous, les droits de l'homme sont intimement liés au développement. Ceux-ci ne seront pas protégés par la seule abolition des prisons arbitraires ou par la simple reconnaissance du droit à la libre expression.

Les droits de l'homme ne sont pas protégés équitablement lorsque des milliers de personnes continuent à mourir de faim chaque année, et que des milliers d'êtres humains, dans bon nombre de pays, et même parmi les pays développés, continuent à vivre sans un logement décent et sans assistance dans la maladie et dans la vieillesse. Ce n'est qu'avec la création des bases matérielles de la vie et l'élévation professionnelle, culturelle et du niveau de conscience des populations que se réalisent les conditions qui conduisent au respect des droits fondamentaux de l'homme et à la formation d'une société plus humaine et plus juste.

Parmi les problèmes les plus importants de l'actualité internationale et qui ont fait l'objet de notre réflexion au cours de cette session, figure la question de l'environnement et de la nécessité de sa protection et de sa préservation, ainsi que celle du lien existant entre la croissance économique, le développement et la défense de l'environnement. L'interdépendance entre les pays et la nécessité de renforcer le multilatéralisme dans ce domaine sont évidentes.

En effet, les signes d'une dégradation de l'environnement qui se sont traduits par un changement du climat, le réchauffement de l'atmosphère, et la diminution de la couche d'ozone, semblent nous avoir finalement convaincus qu'il est impératif d'adopter des mesures collectives qui mettent un terme à cette dégradation et améliorent les conditions écologiques de la vie sur la planète.

Au Cap-Vert, la dégradation du milieu nous préoccupe d'une façon particulière. Insérés que nous sommes dans une région qui souffre des rigueurs climatiques du désert du Sahara, nous avons dû mener une lutte gigantesque contre l'agressivité de la nature, en combattant les effets de la sécheresse et l'avancée du désert, tout en développant un programme ambitieux de reboisement qui sera d'autant plus significatif qu'un plus grand appui international nous sera accordé.

Nous espérons que la communauté internationale, et tout particulièrement la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se réalisera en 1992, nous aideront à trouver les solutions appropriées à ces problèmes, car les changements

M. Pires (Cap-Vert)

observés dans le climat, la désertification, la diminution de la couche d'ozone et la pollution de l'atmosphère menacent sérieusement notre vie à tous, et exigent des mesures adéquates et efficaces ainsi qu'une coopération internationale effective, sous l'égide des Nations Unies.

Du fait de la somme de souffrances humaines, de la misère, du déracinement, et du désespoir qu'elle représente, nous ne saurions rester indifférents à la situation difficile et vulnérable de millions de réfugiés et de personnes déplacées en différents points du globe. En Afrique, et en particulier dans la zone australe du continent, la situation est grave et exige la poursuite des efforts tendant à diminuer les angoisses de milliers d'êtres humains, victimes de l'instabilité qui sévit dans la région.

Nous nous félicitons du travail méritoire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la contribution apportée par les pays d'accueil et par la communauté internationale, destinée à soulager le drame de tant de victimes du destin. Cependant, notre opinion est que ce problème ne pourra trouver de solution durable que lorsque les raisons qui sont à son origine et qui dérivent des effets conjugués d'une série d'intolérances - ethniques, culturelles, religieuses, raciales, politiques et autres -, seront éliminées.

Un autre problème qui nous préoccupe est la nécessité urgente de mettre fin au trafic et à la consommation illicites de drogues qui atteint des proportions démesurées et difficilement contrôlables. Les effets pernicieux de l'usage de la drogue par les populations, avec l'augmentation de la criminalité qui en découle, exigent de la communauté internationale des efforts coordonnés afin de combattre cette calamité qui constitue un véritable crime contre l'humanité.

Nous appuyons toutes les initiatives visant l'élimination de ce mal de la surface de la terre.

En ce qui concerne l'Afrique australe, il semble qu'après la lutte, longue et ardue, du peuple namibien pour l'indépendance de son pays, illégalement occupé par l'Afrique du Sud, nous sommes finalement arrivés à un moment décisif avec les progrès effectués dans le processus d'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Une fois dépassés les balbutiements initiaux, nous espérons que le processus mènera effectivement à des élections libres et régulières en novembre prochain et culminera avec l'indépendance de la Namibie.

M. Pires (Cap-Vert)

Nous sommes convaincus que l'Afrique du Sud, qui joue en Namibie sa crédibilité, en tant qu'interlocuteur qui assume et exécute ses obligations, saura respecter rigoureusement le calendrier et les autres conditions stipulées dans la résolution 435, dont l'application régulière constituera une victoire pour tous : pour le peuple de Namibie, pour le continent africain, pour la communauté internationale en général et pour l'Organisation des Nations Unies en particulier.

M. Pires (Cap-Vert)

Une autre question fondamentale qui incombe à la communauté internationale réside dans la nécessité de persévérer dans la recherche des moyens susceptibles de créer les conditions qui facilitent et accélèrent l'élimination de l'apartheid, tendant à la création d'une société juste, démocratique, équilibrée et multiraciale en Afrique du Sud.

C'est dans ce contexte que nous encourageons toutes les forces anti-apartheid et toutes celles qui sont favorables au changement, à l'intérieur et hors de l'Afrique du Sud, à continuer de renforcer les pressions sur le régime de Pretoria pour l'amener à entamer des négociations avec les représentants légitimes du peuple sud-africain, en vue du démantèlement de l'apartheid et pour parvenir à un accord quant aux mesures nécessaires pour transformer le pays en une démocratie non raciale.

Dans la nouvelle société où chacun bénéficiera des mêmes droits politiques, indépendamment de sa race, de sa couleur, de sa culture ou de ses croyances, tous devront jouir également des droits de l'homme universellement reconnus, des libertés fondamentales et des libertés civiles.

Par conséquent, dans le cadre d'une stratégie visant l'élimination de l'apartheid, question qui intéresse la communauté internationale et tous les pays africains en particulier, il y a un message d'espoir et de confiance qui devra être adressé à tous, et susceptible de leur donner une raison de lutte pour le changement. Ce message serait destiné aux forces favorables au changement, aux forces opposées au changement, aux pays africains et aux forces anti-apartheid dans le monde.

C'est cela le grand défi qui se présente à l'Afrique et à la communauté internationale en ce moment. L'accepter constituerait un pas considérable pour éviter les violences futures et pour la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la République populaire d'Angola et la République populaire du Mozambique ont adopté des mesures courageuses, susceptibles de permettre le retour de la paix et de la stabilité dans ces deux pays frères.

Nous sommes certains que la communauté internationale dans son ensemble, dans le strict respect des droits souverains de ces pays, soutiendra de tels efforts, qui n'ont d'autre objectif que le dialogue, l'entente et la paix.



M. Pires (Cap-Vert)

Une des caractéristiques des relations internationales contemporaines réside dans l'existence de petits Etats qui ont émergé sur la scène mondiale, pour une majorité d'entre eux, au cours des 20 dernières années, comme résultat du processus de décolonisation conduit avec succès sous les auspices des Nations Unies.

Généralement constitués en petits territoires, avec une population réduite, des ressources limitées, un faible poids politique, une petite force militaire et une capacité économique insignifiante, les petits Etats, le plus souvent des Etats insulaires, sont vulnérables et ont des nécessités spécifiques qui doivent être vues de façon adéquate afin de rechercher les solutions qui s'imposent.

Politiquement et stratégiquement parlant, ces Etats ont vocation à la neutralité.

Les problèmes structurels déterminés par la dimension physique ainsi que par l'instabilité résultant de la dépendance extérieure requièrent un environnement international favorable et stable dans lequel la communauté internationale détient un rôle important dans la sauvegarde de la sécurité et l'assistance au développement des petits Etats, créant ainsi les conditions qui leur permettent de maîtriser leur destin avec une plus grande confiance, une efficacité accrue et une meilleure prévisibilité.

Pour nous, les petits Etats peuvent même jouer un rôle positif et utile dans les relations internationales, précisément parce qu'ils n'ont ni la multiplicité d'intérêts, ni les ambitions stratégiques d'Etats plus forts, ce qui les autorise à donner une contribution bénéfique à la paix et à la sécurité internationales.

Nous ne voudrions pas conclure cette intervention sans nous référer à un autre phénomène qui possède des affinités avec celui des petits Etats. Il s'agit de la question des minorités ethno-culturelles, qui a surgi avec une acuité spéciale ces derniers temps.

Etant un petit pays dans une communauté de plus de 150 pays qui sont différents dans leurs dimensions, leur puissance, leur capacité économique et leurs objectifs, nous sommes sensibles à la question des minorités ethno-culturelles, dont les droits et les garanties sont tant de fois déniés. C'est pourquoi nous rejetons toute forme de discrimination raciale, sociale et culturelle, et nous défendons la légalité internationale dans un monde multiracial et pluriculturel, accordant d'amples garanties à tous.

M. Pires (Cap-Vert)

Malgré d'énormes progrès enregistrés dans le domaine des droits de l'homme, la protection effective et le respect des droits fondamentaux des minorités constituent un domaine où nos voix et nos actions collectives ont tragiquement échoué.

C'est avec une profonde préoccupation que le Cap-Vert a été témoin d'événements dans diverses régions du monde où les droits de minorités ethniques sont violés de façon flagrante et systématique.

La richesse spirituelle de l'humanité réside dans sa diversité ethnique et culturelle. Chaque fois que la culture d'une minorité est réprimée ou que l'on porte atteinte à son existence physique, nous perdons tous. Nous y perdons parce qu'il s'agit d'un attentat aux droits fondamentaux de l'homme, et parce qu'une culture suffoquée ou une ethnie disparue constitue une lacune irrémédiable.

Les minorités ethniques et culturelles méritent toute la protection des Nations Unies et de la communauté internationale en général.

S'assurant comme un pays épris de paix, dont le peuple a misé sur son développement, et une nation qui est partie intégrante de la famille des Nations Unies, le Cap-Vert continuera à apporter sa contribution, tant au niveau national que régional ou international, à la promotion et à la matérialisation des idées de justice sociale, au renforcement de la fraternité entre les peuples, à la création de conditions de prospérité et de bien-être pour tous, ainsi qu'à l'effort conjoint d'universalisation du respect des droits de l'homme et des peuples.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Cap-Vert pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Petro Verona Pires, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

M. MALILE (Albanie) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie, j'ai le plaisir de vous adresser, à vous, représentant d'un pays ami d'Afrique, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de cette Assemblée.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, pour ses efforts et son engagement pour renforcer le rôle de l'ONU dans l'affrontement des problèmes aigus de notre temps, et promouvoir la cause de la paix et de la sécurité.

M. Malile (Albanie)

De même que l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU, la délégation albanaise se présente à cette session de l'Assemblée générale avec le désir sincère de joindre ses efforts à ceux des autres Etats pour améliorer l'atmosphère politique et raffermir la sécurité internationale. Il ne fait aucun doute qu'un débat ouvert et constructif, sans réserves ni préjugés, sur les développements actuels mondiaux contribuerait au succès des travaux de cette assemblée.\*

---

\* M. Kharrazi (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

M. Malile (Albanie)

La délégation albanaise estime que la situation internationale actuelle apparaît complexe. Dans bien des cas les situations sont contradictoires et à la fois fluides et instables. Elles se caractérisent par des détente dans certaines zones et des montées de la tension dans d'autres, le règlement de quelque problème dans une région donnée s'accompagnant de la naissance et de la complication des problèmes dans une autre. Le dialogue politique actuel dans les relations entre les deux superpuissances, qui a trouvé son expression concrète dans leurs accords sur quelque légère réduction des armements ou leurs démarches dans le sens de l'extinction de certains foyers de conflits régionaux, ont conduit à une diminution relative de la tension. Des efforts sont souvent faits pour présenter ce moment comme un "tournant qualitatif" dans les relations internationales actuelles ou comme une "tendance irréversible" vers la paix et la sécurité internationales, comme une "époque nouvelle". L'expérience du passé et les développements présents nous obligent à reconnaître que l'actuel relâchement de la tension entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne fournit aucune garantie que le danger de guerre soit conjuré. Les ingérences dans les affaires intérieures d'autrui, sous divers prétextes, se sont aujourd'hui multipliées et peuvent susciter une rupture de l'équilibre, aux conséquences incalculables.

L'Albanie est pour l'amélioration de l'atmosphère et pour la diminution de la tension en Europe. Elle est pour la paix et le raffermissement de la sécurité dans notre continent. La conception de ces problèmes et les voies conduisant à leur solution peuvent différer d'un Etat à l'autre, mais il est essentiel que la politique et les actions concrètes de chacun d'eux servent à atteindre cet objectif. En menant une politique entièrement indépendante et en dehors des blocs et en ne permettant pas l'installation de bases et de troupes étrangères sur son propre territoire, l'Albanie, à notre avis, a rendu et rend, pour sa part, service à la sécurité et à la paix en Europe.

Dans le domaine du désarmement également, les accords entre les deux superpuissances se réduisent au minimum et n'ont pas touché les arsenaux gigantesques de toutes les sortes d'armes dont elles disposent. Les déclarations, avec leurs propositions et contre-propositions impressionnantes, qui font état de réductions profondes, allant jusqu'à 50 %, des armes stratégiques, ne peuvent camoufler la course aux armements qui se poursuit, alors que sont produites de nouvelles générations d'armes encore plus modernes et sophistiquées. Il est vrai

M. Malile (Albanie)

qu'actuellement, peut-on dire, la tendance est à l'amenuisement de l'écart entre le péril des armes nucléaires et celui des armes conventionnelles. Nous estimons que les problèmes du désarmement peuvent être affrontés et acheminés dans la voie de leur solution par l'action et les efforts collectifs et individuels de tous les Etats.

En un temps où la course aux armements se poursuit encore, où les foyers de tension et de crise ne sont pas éteints, les intérêts de la paix requièrent l'adoption de mesures effectives dans le sens du désarmement, le démantèlement des blocs politiques et militaires, la suppression des bases et le retour des troupes étrangères à l'intérieur de leurs frontières nationales, la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

Périodiquement, les superpuissances sortent de nouvelles théories et doctrines politiques, comportant aussi des idées et des modèles qu'elles cherchent à imposer aux autres, en les présentant comme des critères quasi universels du développement des processus démocratiques et, d'une manière ou d'une autre, elles souhaitent en faire des conditions des relations entre Etats. L'Albanie s'en tient au point de vue selon lequel les peuples et les Etats doivent être laissés libres de choisir eux-mêmes la voie de leur développement souverain, de préserver leur identité nationale et de jouer le rôle qui leur revient dans le cours des événements mondiaux.

L'Albanie a été et est toujours pour une démocratisation des relations internationales, qui permette à tous les Etats, grands ou petits, de faire entendre leur voix. A la lumière de cette exigence, le rôle de l'Organisation des Nations Unies devient encore plus important dans les développements mondiaux. Ainsi que ces deux ou trois dernières années en ont témoigné, l'engagement de l'ONU pour acheminer dans la voie de leur solution certains problèmes aigus est l'indice de ses possibilités et de son importance, quand elle joue son vrai rôle, conformément à la Charte. Nous pensons que les problèmes importants de notre temps ne doivent pas faire uniquement l'objet des discussions d'un cercle restreint d'Etats ou du dialogue des superpuissances, mais doivent être soumis à l'ONU. Ce serait là une affirmation du poids et de la force de la communauté internationale.

Sans aucun doute, la communauté internationale a-t-elle intérêt à voir cesser les crises et les conflits régionaux, car ils constituent des foyers de tension attisés et manipulés par d'autres, contrairement aux intérêts des peuples. Ce sont

M. Malile (Albanie)

donc les parties directement impliquées et intéressées dans ces conflits et ces crises et non pas les forces extérieures qui doivent jouer le rôle décisif dans leur règlement. Les solutions conjoncturelles, surtout celles imposées de l'extérieur, ne peuvent être durables. Selon nous, la formule de la "réconciliation nationale", appliquée sous la tutelle des superpuissances, comme le montre le cas de l'Afghanistan, laisse la voie ouverte à l'intervention et à la déstabilisation. En Amérique centrale et dans l'Asie du Sud-Est, il faut que cessent les interventions et que les solutions appliquées soient conformes aux aspirations des peuples concernés, dans l'intérêt de leur développement indépendant et de la paix. De même, le peuple coréen ne doit pas être empêché de réaliser la réunification de sa patrie sans intervention.

L'Albanie, en pays méditerranéen qu'elle est, considère que chaque pas vers la création en Méditerranée d'un climat politique favorable implique l'évacuation de cette mer des flottes et des vaisseaux de guerre des superpuissances. Cela contribuerait à en faire une mer de paix et d'amitié entre les peuples des pays qu'elle baigne et un pont de coopération avec les autres parties du monde.

Quand on évoque la Méditerranée, on ne peut pas ne pas penser au Liban, qui vit une véritable tragédie. Israël et la réaction lui ont imposé une longue guerre fratricide aux très graves conséquences. Il appartient au peuple libanais d'instaurer lui-même, souverainement, son unité nationale. Au Moyen-Orient, les peuples arabes sont confrontés depuis plusieurs décennies à l'agression impérialiste-sioniste. Dans ce contexte ressort le combat héroïque du peuple palestinien, vivant témoignage de la lutte indomptable d'un peuple valeureux, dont n'ont pu venir à bout la violence ou les chars, ni le génocide employé contre lui par ses agresseurs.

Le peuple albanais et son gouvernement se sont toujours sentis proches des peuples arabes frères et de leur juste lutte; ils voient dans la proclamation et la reconnaissance de l'Etat palestinien à l'échelle internationale un développement très important, qui accroît les possibilités de règlement de ce problème clef du Moyen-Orient. Le peuple albanais a soutenu sans réserve comme une guerre légitime l'intifada qui se poursuit depuis près de deux ans dans les territoires occupés. Il a salué également les démarches positives accomplies dans le sens du renforcement de l'unité du monde arabe en quoi il voit un facteur déterminant de la juste solution du problème palestinien et de la crise au Moyen-Orient dans son ensemble.

M. Malile (Albanie)

Sur la toile de fond des développements et des efforts tendant à une solution politique des conflits et à l'élimination des foyers de tension, l'accord de cessez-le-feu en Angola et celui sur l'accession de la Namibie à l'indépendance ne peuvent manquer d'influer sensiblement sur la situation générale en Afrique australe. La délégation albanaise stigmatise la violence et les crimes du régime de l'Afrique du Sud, qui s'obstine dans son odieuse politique coloniale et de discrimination raciale.

Le peuple albanais soutient les pays africains dans leur juste lutte contre l'exploitation impérialiste néocoloniale. Nous nous joignons aux efforts de l'Organisation de l'unité africaine pour renforcer l'unité en soutien à la lutte du peuple azanien, pour mettre fin au régime abhorré de l'apartheid en Afrique du Sud, cet anachronisme de notre époque qui constitue un grave défi lancé à l'humanité entière.

En jetant un regard sur l'évolution des événements dans le monde depuis la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU, on est confronté dans certains pays à une aggravation des contradictions interethniques, dont les répercussions négatives dépassent les frontières nationales. Les Etats plurinationaux, qui sont une réalité dans le monde d'aujourd'hui, ne peuvent parler de démocratie véritable tant qu'ils n'ont pas établi des rapports démocratiques entre les nations, les nationalités et les minorités qui les composent. Si l'on observe aujourd'hui un durcissement dans les relations interethniques, cela atteste que dans ces Etats les questions des nationalités n'ont pas été suivies dans la juste voie.

L'Albanie a soutenu et soutient toujours que les minorités, où qu'elles se trouvent, doivent jouir de l'égalité des droits au même titre que l'autre partie de la population du pays, et cela aussi conformément aux normes du droit international. Nous avons soutenu et soutenons que les minorités doivent être des facteurs importants de rapprochement et d'amitié entre les peuples et les Etats.

Ces derniers temps, dans les Balkans, a été entamé un processus de coopération entre les pays de la région. La réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, qui s'est tenue l'an dernier, a été suivie d'un certain nombre d'autres activités de caractère politique, économique, scientifique et technique. Ce processus constitue une tendance positive, qui répond aux intérêts fondamentaux des peuples de la péninsule, ainsi qu'à ceux de la paix dans cette région et en Europe.

M. Malile (Albanie)

Les peuples de la péninsule aspirent à la paix, à la compréhension, à la coopération et à l'amitié, qui leur sont si nécessaires, et certes pas à la déstabilisation et à l'hostilité entre eux.

Le Gouvernement albanais ne cessera d'oeuvrer pour que ce processus ne s'arrête pas, mais qu'il avance et se consolide. Nous espérons que les autres pays balkaniques feront de même en passant sur certains événements récents qui sont en opposition avec l'esprit de compréhension et les engagements contractés dans le cadre de la coopération balkanique.

L'Albanie ne s'est jamais ingérée ni ne vise à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui. Mais, mue par la préoccupation sincère de contribuer à renforcer la coopération et la confiance balkaniques, par le droit moral et par des considérations démocratiques et humaines, énoncés dans la Charte de l'ONU et d'autres actes internationaux, elle ne peut se pas rappeler que les événements tragiques, qui se sont produits en Kosove au printemps dernier, ainsi que la répression, qui a été exercée contre les Albanais et leurs droits nationaux et démocratiques et qui continue aujourd'hui encore à sévir, sont en opposition avec toutes les normes de liberté, de démocratie et d'émancipation culturelle et sociale. Le peuple et le Gouvernement albanais, ainsi que l'opinion publique mondiale, y compris l'opinion yougoslave saine, ont dénoncé et dénoncent les assassinats et les emprisonnements de centaines de milliers d'Albanais, qui réclament l'égalité et leurs droits, au même titre que leurs concitoyens de l'Etat fédératif, qui demandent à conserver leur autonomie, leur langue, leur culture et leurs traditions.

On peut écrire des livres blancs ou jaunes, mais on ne peut justifier le fait que ce sont les chars et les policiers qui font la loi en Kosove, qu'après les modifications constitutionnelles, le nombre des écoles albanaises a été réduit et que les intellectuels et la jeunesse de Kosove sont persécutés. La prétendue différenciation, qui est en fait un isolement, un boycottage moral, économique et politique sans pareil et inhumain, a frappé les intellectuels, académiciens et enseignants les plus en vue, et jusqu'aux écoliers.

L'Albanie a eu et a toujours intérêt à voir la situation se stabiliser en Yougoslavie, parce que la liberté et l'indépendance des deux pays sont liées entre elles. Tout mal, dans l'un des deux pays, touche aussi l'autre. La normalisation de la situation en Kosove, l'émancipation nationale et économique des Albanais en



M. Malile (Albanie)

Yougoslavie, qui constituent une entité de près de trois millions d'habitants, le respect de l'égalité en droits avec les autres nations et nationalités de la Fédération, favoriseraient le renforcement de la Yougoslavie elle-même.

Les intérêts des peuples de cette région exigent que l'on passe sur le triste héritage du passé et qu'on ne le charge pas de nouvelles difficultés, mais que l'on oeuvre à assainir l'atmosphère amicale et à renforcer la coopération fructueuse.

Comme cela a été annoncé, à l'automne de l'année prochaine se tiendra en Albanie la seconde rencontre des ministres des affaires étrangères des Etats des Balkans. Nous souhaitons que cette réunion importante, grâce aux efforts conjugués de tous les Etats de la région pour affronter avec bonne volonté et pondération les réalités actuelles, marque un nouveau stade, plus avancé, vers la coopération multilatérale et le renforcement des relations de bon voisinage. Nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi. Nous considérons l'état de voisinage comme l'expression d'obligations communes, du désir et des intérêts de nos peuples et de nos pays de vivre dans la paix et dans l'unité entre eux.

L'Albanie, qui est sincèrement engagée dans le processus de coopération balkanique, la considère comme une alternative réaliste pour le renforcement de la paix dans la région. Elle estime que les Balkans, en tant que région de l'Europe qui a tant souffert des querelles, des troubles et des guerres, ont besoin aujourd'hui plus que jamais de paix, de tranquillité et de stabilité, aussi bien pour surmonter le triste passé et rattraper leur retard relatif par rapport au reste du continent, que pour prouver l'intérêt réel que notre région témoigne aux développements et aux processus positifs en Europe au profit de la paix, et la contribution qu'elle est prête à donner.

M. Malile (Albanie)

Un aspect important de la démocratisation des relations internationales et qui apparaît de nos jours avec une réelle acuité concerne les relations économiques à l'échelle mondiale. L'inégalité dans les échanges commerciaux, la pratique de mesures protectionnistes et de barrières tarifaires, ainsi que le recours à grande échelle au mécanisme des prêts de la part des pays industrialisés développés ont conduit à l'approfondissement du fossé économique qui sépare ces derniers des pays en développement. La persistance et l'aggravation de cette situation influent directement sur la stabilité des rapports internationaux, dans lesquels les relations économiques, aujourd'hui plus que jamais, s'imbriquent avec les relations politiques et en sont inséparables.

Il est difficile de comprendre les appels à la détente et au renforcement de la sécurité internationale alors qu'un certain nombre de pays industrialisés développés ne cessent de s'enrichir en exploitant, entre autres, les pays en développement, qui s'appauvrissent de jour en jour. Quand aujourd'hui la question des "droits de l'homme" est devenue un objet d'inquiétude et un sujet brûlant, et cela au point qu'elle est politisée à l'extrême et même pour des cas individuels, peut-on ajouter réellement foi à cette inquiétude alors que l'on détourne son attention du sort de millions de gens dans diverses régions du monde menacées de famine. Les revendications des pays en développement, que l'on évoque souvent comme le "club des pauvres" mais qui constituent l'écrasante majorité des pays Membres de l'ONU, pour l'établissement de l'égalité dans les rapports économiques internationaux, sont légitimes, elles doivent être entendues et recevoir une juste réponse.

Le trafic illégal et l'usage de la drogue sont devenus actuellement un problème et une plaie de société pour beaucoup de pays. En Albanie, ce phénomène n'a jamais existé et il n'y existe toujours pas. A part la bonne tradition et les mesures éducatives, l'Etat, par des actes législatifs rigoureux, prévoit des sanctions sévères à l'encontre de l'usage, de la détention ou de la vente illégale de stupéfiants. Dans le même temps, notre Etat a pris des mesures pour dresser une barrière à tout trafic éventuel de drogue à travers le territoire albanais. Nous estimons que la lutte contre la drogue ne doit pas être utilisée pour couvrir de visées politiques déterminées.

Les problèmes écologiques sont devenus à notre époque extrêmement aigus et le danger suscité par la pollution de l'environnement s'est encore accru. Il est

M. Malile (Albanie)

désormais notoire que les plus graves dommages dus à la pollution écologique à l'échelle mondiale sont actuellement causés par les pays superindustrialisés, qui sont au premier rang de la consommation et de l'élaboration des matières premières. Cette inquiétude s'accroît encore quand on sait que nombre de ces pays déchargent leurs déchets technologiques, y compris ceux à contenu radioactif, dans les pays en développement.

L'Albanie, tout en montrant le plus grand souci de sauvegarder l'environnement sur son territoire, y compris la région de l'Adriatique, joint sa voix à celle des autres pays qui demandent à juste titre que ceux à qui incombe la plus grande responsabilité en cette matière, ressentent l'obligation d'améliorer et de régler cet état de choses.

Pour le peuple albanais, qui a lutté des siècles durant pour son territoire, sa liberté et son existence, la sauvegarde de sa pleine indépendance et de sa souveraineté nationale est sacrée. Tout en ayant pour fondement de sa politique le principe de l'indépendance, l'Albanie a en même temps apporté sa modeste contribution en faveur de la paix et de la sécurité. Elle a édifié et elle entretient des rapports amicaux, justes et fructueux avec l'immense majorité de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle notre pays s'est senti et se sent toujours partie intégrante et active de cette communauté.

La réalité de l'Albanie au cours des 45 ans qui se sont écoulés depuis sa libération, ses transformations et ses progrès dans de multiples domaines sont l'heureux couronnement de sa voie socialiste. Le fait que, au cours de ces quatre décennies, la population du pays a triplé, alors que l'espérance de vie, de 38 ans qu'elle était avant la Libération, a atteint aujourd'hui 72 ans, témoigne des profondes transformations économiques et sociales qui ont été réalisées dans ce pays.

Nous sommes bien conscients que, malgré tout ce que notre peuple a réalisé chez nous au prix de ses efforts et de sa sueur, il lui reste encore beaucoup à faire, mais l'important est que nous sommes convaincus de la justesse de notre voie, qui nous ouvre des perspectives de progrès continu.

En souhaitant que les travaux de cette assemblée se déroulent dans un esprit aussi constructif que possible et au profit de la paix, la délégation albanaise ne manquera pas de fournir sa contribution à la réalisation de cet objectif.

M. RICARDO GARCIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de revenir à cette tribune à l'occasion de la quarante-quatrième session de l'Assemblée pour prendre la parole au nom de mon pays, la République dominicaine.

Je suis également très heureux de transmettre les félicitations chaleureuses du Gouvernement dominicain, et notamment de notre délégation, au Président, à l'occasion de son élection méritée à la présidence de cet auguste conclave. Je lui souhaite plein succès dans cette tâche délicate, qu'il mènera à bien en raison de ses talents de diplomate expérimenté originaire d'une région dont le processus de croissance et d'évolution est permanent, comme le démontrent l'importance et la portée de l'accord intervenu entre la CEE et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, mieux connu sous le nom de Convention de Lomé, dont nous suivons l'évolution dans notre pays avec un vif intérêt et un sentiment de solidarité.

Ses qualités personnelles nous donnent la garantie que les travaux et les délibérations de l'Assemblée seront menés avec une sagesse et une hauteur de vue absolues. Il peut compter, à cet égard, sur notre coopération la plus ferme.

Nous saisissons cette occasion propice pour exprimer notre grande reconnaissance à l'internationaliste argentin Dante Caputo pour la façon exemplaire dont il a mené les travaux de la dernière session.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

En cette occasion solennelle, nous désirons réitérer l'expression de notre haute appréciation et de notre admiration au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le travail utile, opportun et inlassable qu'il entreprend au service de la paix et du rapprochement entre les peuples et les nations de la planète.

En commençant ma déclaration, je désire remercier les délégués ici présents de l'attention qu'ils veulent bien prêter à ces paroles sincères, porteuses d'un message de bonne volonté, d'une nation placée sur la terre même qui a assumé des fonctions importantes après l'arrivée au nouveau monde de l'Amiral visionnaire de la mer et des océans, Christophe Colomb, événement important qui a changé le cours de notre histoire.

C'est ainsi que l'île Hispaniola (l'Espagnole) a eu l'honneur et le privilège historique de voir sa capitale, Saint-Domingue, être le siège des premières institutions administratives, religieuses, culturelles, scientifiques et économiques du continent américain.

De cette rencontre de cultures, d'ethnies, de coutumes et de traditions différentes, ce sont élevées, dans l'île Hispaniola, les premières voix pour la défense des races indigènes, conformes à une nouvelle conception juridique de l'égalité et de la justice entre les êtres humains, par le biais du "jus gentium" ou droit des gens, où se retrouvent les racines véritables du droit international moderne, et par conséquent l'origine lointaine des organismes internationaux chargés de veiller au respect et à la ferme application des droits inhérents à la personne humaine.

C'est sous ces auspices favorables, dans cette noble enceinte où sont représentées toutes les nations du monde avec leurs caractéristiques propres, que nous venons une fois de plus, en un pèlerinage annuel, à la recherche de la paix. Mais cet idéal si difficile à mettre en pratique dans la réalité ne peut être atteint pleinement, si ce n'est par la voie du dialogue, ouvert et respectueux mais ferme et concluant, afin de mettre fin au terrorisme armé et au trafic des drogues, quels qu'en soient la forme ou le déguisement.

Il est naturel que toute action destinée à la limitation de la course aux armements et à l'élimination des armes mortelles soit célébrée et reconnue par nous tous comme un exemple réconfortant et porteur d'espérance.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

Tel est le cas de l'Accord sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, annoncé conjointement par le Secrétaire d'Etat James Baker pour les Etats-Unis et par Edouard Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique.

Une mention spéciale doit être accordée au plan proposé devant cette assemblée générale par le Président des Etats-Unis, George Bush, pour "libérer la planète du fléau des armes chimiques", accueilli favorablement par l'Union soviétique.

Ces mesures positives, qui révèlent la volonté des deux superpuissances de réduire les motifs de tension et de désaccord, influenceront favorablement sur le cours de la politique mondiale dans les années à venir.

Une fois de plus, je tiens à déclarer clairement que la République dominicaine, nation des Caraïbes, est consciente du fait que son développement est indissolublement lié à celui de notre voisin Haïti et à celui des autres pays de la région. Nos échanges avec ces pays avaient été nuls, en dépit des liens géographiques, ethniques, historiques et économiques qui nous unissent. C'est pourquoi notre gouvernement a lancé un mouvement vigoureux d'intégration avec nos frères des Caraïbes, car nous sommes pleinement convaincus que ce n'est que par un effort commun et solidaire que nous pourrions atteindre les objectifs qui nous amèneront au développement intégral de nos peuples.

Pour ce qui est de la situation dramatique en Amérique centrale, notre pays réaffirme son intérêt à coopérer pour que ce conflit soit résolu dans les délais les plus brefs et de la façon la plus appropriée. Nous appuyons entièrement les accords conclus dans la recherche de la paix entre les cinq Présidents centraméricains sous la forme des accords d'Esquipulas II et des déclarations de Playa del Tesoro visant à trouver une solution pacifique et négociée de la crise centraméricaine. Le récent sommet présidentiel de Tela marque une espérance de plus sur le chemin de la paix, condition essentielle pour la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux que connaît cette zone.

La République dominicaine suit avec un intérêt tout spécial les événements en Afrique, non seulement du fait de leurs conséquences pour la politique internationale, mais aussi parce que la race africaine fait partie de notre substrat ethnique et culturel. Nous nous solidarisons avec les peuples africains et nous participons aux efforts qu'ils déploient pour la solution de leurs problèmes, problèmes auxquels sont confrontés tous les pays en développement.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

La situation en Afrique australe reste explosive, avec toutes ses conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité dans la zone et ses prolongations qui se répercutent sur la stabilité internationale.

La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité contient les prémisses fondamentales pour trouver une solution juste et durable à la question de la Namibie. Depuis près de 20 ans, le régime sud-africain de l'apartheid a occupé illégalement ce territoire, au fi de toutes les résolutions des Nations Unies. Nous défendons le droit fondamental de la Namibie à la libre autodétermination.

La délégation de la République dominicaine croit que le système par lequel l'Afrique du Sud se gouverne représente la violence, l'injustice, l'oppression, l'inégalité et la discrimination; c'est-à-dire tout l'opposé de l'idéal qui a présidé à la création des Nations Unies. L'éradication de l'apartheid et l'indépendance de la Namibie créeront les conditions nécessaires pour le retour de la paix en Afrique australe.

Nous préconisons la fin des hostilités entre les forces syriennes et les soldats libanais chrétiens, qui ont repris de plus belle dernièrement. En dépit de cette escalade cependant, les démarches de paix entreprises récemment laissent briller une lueur d'espérance en la solution définitive du conflit.

La situation au Moyen-Orient, qui est un sujet de grave préoccupation pour toutes les nations du monde, touche directement les Dominicains, parce que nos racines ethniques comportent de nombreux éléments de sang palestinien, syrien, arabe et israélien, expliquant ainsi l'influence qu'exercent les gens originaires de ces terres sur notre vie nationale.

La République dominicaine se préoccupe également depuis de nombreuses années de la situation qui règne dans la péninsule de Corée. Notre pays a appuyé la position selon laquelle les problèmes coréens doivent être résolus de façon pacifique au moyen du dialogue entre les deux Corées. La République de Corée doit être admise aux Nations Unies, conformément au principe de l'universalité. Son entrée dans l'Organisation contribuerait à réduire les tensions et à promouvoir la paix en Asie du Nord-Est. La République dominicaine voit avec sympathie la formule d'unification pour la fédération coréenne proposée récemment par le Gouvernement de la République de Corée, en faveur de la coexistence pacifique entre le Nord et le Sud de la Corée.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

La situation grave et dramatique dont pâtissent de nombreuses nations en développement nous montre l'impérieuse nécessité d'adopter de façon urgente des mesures énergiques et concrètes destinées à alléger l'état d'indigence dans lequel vivent et meurent des millions de personnes du tiers monde.

La présence à cette importante réunion d'un nombre croissant de chefs d'Etat et de gouvernement en provenance de ces pays, est une démonstration évidente de l'intérêt porté par le monde et de son attente des résultats et conclusions de cette réunion qui rassemble également les représentants des Etats les plus puissants et les plus développés de la terre.



M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

La situation des nations du tiers monde est tellement critique et paradoxale que leurs économies sont pratiquement enlisées ou même en cours de détérioration, et aucune amélioration ne pourra être apportée tant que nos produits de base d'exportation ne bénéficieront pas de conditions plus favorables sur les marchés des pays développés. Si cela pouvait arriver et, en outre, si les pays en développement pouvaient recevoir des nations et des entités créancières un meilleur traitement dans la négociation de leurs dettes extérieures, nous pourrions alors, stimulés par cette coopération nécessaire, entreprendre avec énergie et optimisme le chemin de notre développement.

Il est donc évident que la solution du problème général de la dette extérieure ne pourra être réalisée dans le cadre des mécanismes et des ajustements qui ont été appliqués jusqu'ici, étant donné que, dans la majorité des cas, ils ne favorisent pas une croissance économique, soumettant les peuples à la paupérisation et à l'aliénation sociale.

La communauté internationale, consciente de la complexité du problème, qui n'est pas seulement économique, reconnaît la compétence des Nations Unies dans la recherche d'une solution politique.

La position de la République dominicaine a été arrêtée et définie de façon éclatante par S. E. M. Joaquín Balaguer, Président de la République dominicaine, lors de son discours à la réunion inaugurale de la douzième Conférence annuelle sur l'investissement, le commerce et le développement, qui s'est tenue en novembre 1988 à Miami, Etats-Unis d'Amérique, dans les termes suivants :

"Le défi annoncé à Berlin pour les pays du tiers monde n'est pas de payer la dette publique mais, surtout, d'obtenir une croissance économique soutenue et une augmentation du revenu par habitant suffisante pour garantir à nos masses démunies le droit de manger, de s'habiller, d'élever ses enfants et de vivre sous un toit convenable. En somme, ce sont deux défis et non un, comme on l'a dit à Berlin, auxquels doivent faire face les pays du tiers monde. Le premier défi, c'est vivre; le second, c'est payer."

Etant donné que le terrorisme continue d'inquiéter si gravement toutes les nations, avec ses séquelles tragiques et désastreuses, semant la crainte et l'insécurité, il faut sans retard adopter un plan énergique, coordonné au niveau international, afin de le combattre avec plus de fermeté jusqu'à son élimination totale.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

Une des formes les plus criminelles et les plus fréquentes de l'action terroriste consiste en attaques et en attentats contre des passagers, des vols et des aéroports. Ce sont des faits qui, tous les jours, ébranlent davantage la conscience universelle.

La République dominicaine condamne vigoureusement les activités subversives du terrorisme international qui sont menées sans discrimination contre les mères, les enfants innocents et les malades, c'est-à-dire contre la vie même, le bien le plus précieux qui soit.

L'angoissant problème des stupéfiants est d'une dimension et d'une portée telles, aussi bien par sa production que par son commerce et par sa consommation, que le Gouvernement dominicain, ma délégation tient à le dire, s'est opposé par tous les moyens à sa portée à ce fléau social qui se répand comme un raz-de-marée.

A cet effet, nos tribunaux ont imposé aux trafiquants de stupéfiants des peines de plus en plus sévères qui ont été diffusées dans toutes les régions du pays afin d'avertir les usagers et les marchands de drogues et afin de mettre le peuple en garde contre les conséquences néfastes et désastreuses de ce commerce illicite. Nous avons également apporté tout notre appui moral à la lutte qui est livrée dans l'ensemble des pays du continent et dont nous suivons le déroulement avec le plus grand intérêt.

Au carrefour historique difficile et contradictoire que nous traversons, en raison des problèmes aigus et déchirants que nous avons esquissés dans cette intervention, laquelle a retenu l'attention bienveillante de mes éminents collègues en cette assemblée, et parmi les signes encourageants qui présagent une détente et une amélioration dans les relations internationales, au-delà des divers critères et positions, je tiens à exprimer, au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter et en mon nom propre, l'espoir fervent que se concrétisent les idéaux et les principes sur lesquels repose la création de l'organisation mondiale, qui, pour l'humanité, renferme l'espérance d'un avenir meilleur où triompheront les valeurs morales et spirituelles fondamentales de notre civilisation.

M. LOPEZ CONTRERAS (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Je me sens très honoré de prendre à nouveau la parole à l'Assemblée générale, au nom du gouvernement du Président José Azcona. Je voudrais d'abord féliciter sincèrement le Président de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis persuadé que sa compétence et son expérience seront cruciales pour mener à bien nos discussions.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Il y a 45 ans, mon pays a participé à San Francisco à la signature de la Charte des Nations Unies, convaincu que la nouvelle organisation devait préserver la paix et la sécurité internationales conformément aux droits de l'homme et encourager le progrès individuel et collectif.

Au fil des années, notre foi dans l'organisation non seulement a survécu mais elle s'est accrue, compte tenu de ses activités constructives. Il suffit de rappeler le travail considérable de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation, son initiative tendant à la codification du droit international et ses efforts en vue de l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

L'Organisation a surtout consacré ses efforts au maintien de la paix, que ce soit par l'action concertée des Etats Membres que par le travail louable du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui ont été favorisés par le nouveau climat de détente qui semble maintenant prévaloir dans le monde entier.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Honduras réaffirme sa confiance dans l'Organisation et souscrit à nouveau à ses buts et principes, certain qu'elle continuera d'assumer un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs communs.

Pendant de nombreuses années, l'humanité a été divisée par les affrontements idéologiques découlant de la guerre froide, l'exemple le plus frappant du conflit entre l'Est et l'Ouest. Outre le risque grave d'un affrontement ouvert entre les superpuissances, de nombreux conflits en diverses régions du monde ont eu lieu.

Devant cette situation grave, nous avons constaté avec inquiétude que des ressources économiques considérables étaient consacrées à une course aux armements ruineuse. Cependant, le nouveau climat de détente a favorisé un changement fondamental dans les relations internationales qui pourrait bien marquer la fin de ces affrontements.

M. Lopez Contreras (Honduras)

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de politiciens en Union soviétique a favorisé la possibilité de changements notables dans ce pays et dans d'autres pays d'Europe orientale. En fait, le pragmatisme de ces nouveaux dirigeants amène actuellement certains gouvernements marxistes à changer d'attitude. Ceux-ci semblent vouloir chercher en Occident les véritables valeurs de liberté et de démocratie, y compris des concepts économiques qu'ils rejetaient il n'y a pas très longtemps encore.

Il ne fait aucun doute que le respect des droits de l'homme et des libertés politiques et sociales est une condition essentielle pour assurer le progrès matériel de l'homme. C'est pourquoi il faut intensifier les efforts de concertation internationale pour garantir ces droits.

Aujourd'hui, les caractéristiques principales de la démocratie, telles que la tenue d'élections, la liberté d'expression et le droit de s'organiser en partis politiques, sont plus ou moins manifestes dans les différentes parties du monde. Nous avons assisté à la démolition de certains des murs idéologiques édifiés dans le passé pour protéger, en fait, un système politique qui ne pouvait garantir aux citoyens les droits qu'il prétendait leur assurer.

Compte tenu de ces changements politiques, il est incompréhensible que, dans certains pays du monde, il y ait toujours des gouvernements qui tentent d'imposer, par la force des armes dans de nombreux cas, ou d'exporter des régimes fondés sur des doctrines et des idéologies qui ont été reconnues non viables par ceux qui les prônaient auparavant.

Les changements qui ont lieu aujourd'hui dans plusieurs pays de l'Est ne peuvent que contribuer à la paix dans le monde. Il est de l'intérêt de toute l'humanité d'encourager, d'appuyer et de favoriser ces changements pour qu'ils se multiplient. Nous nous félicitons donc, à cet égard, de la perestroïka.

Dans notre intervention de l'année dernière à l'Assemblée générale, nous nous sommes déclarés satisfaits des résultats obtenus dans la recherche d'une solution pacifique et négociée de certains des conflits les plus difficiles et les plus sanglants du moment. Nous mentionnerons, entre autres, la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq et les progrès réalisés dans les négociations menées pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance et dans celles concernant le retrait des troupes étrangères qui occupent son territoire. De même, nous voudrions voir la fin de l'ignoble politique d'apartheid. Nous saluons le retour

M. Lopez Contreras (Honduras)

dans leur pays d'origine des troupes étrangères qui étaient déployées en Afghanistan, mesure indispensable pour assurer la mise en marche du processus de réconciliation nationale et l'exercice, par le peuple afghan, de son droit à l'autodétermination.

De même, nous nous félicitons de la décision prise par les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de s'engager dans un dialogue qui, nous l'espérons, aboutira au règlement du différend qui les oppose en ce qui concerne les îles Malvinas.

La situation au Moyen-Orient reste un foyer de tension internationale. Bien que les Accords de Camp David aient représenté, à l'époque, une mesure porteuse d'un espoir de paix, le dialogue dans la région ne s'est malheureusement pas généralisé. Il est possible que la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, organisée de manière appropriée, soit la clef de la solution de ce conflit.

Mon gouvernement voudrait joindre sa voix à celle de S. S. le Pape Jean-Paul II, qui a exprimé sa préoccupation face aux événements douloureux du Liban. Le monde assiste, impuissant, à la destruction violente et systématique de ce pays qui, autrefois, était un exemple de coexistence pacifique entre communautés de religions différentes. Mon gouvernement est prêt à appuyer toutes résolutions visant à mettre fin à ce drame navrant.

Au début du mois de juin, le monde entier a vu avec stupéfaction que, face à une manifestation pacifique d'étudiants, le Gouvernement de la République populaire de Chine a réagi par l'application de mesures de répression particulièrement violentes. Ces événements sanglants ainsi que les nombreuses exécutions et incarcérations qui ont suivi ne peuvent qu'être réprochés par le monde entier.

Il est d'usage aux Nations Unies de considérer le droit à l'autodétermination comme une prérogative fondamentale des peuples sous domination coloniale. Cependant, ce droit n'est ni limité à ces peuples ni circonscrit à toute situation politique en voie de disparition; à l'heure actuelle, on parle du droit à l'autodétermination en mettant l'accent sur le pouvoir qu'ont tous les peuples de choisir librement le type ou la forme de gouvernement qu'ils estiment le plus approprié.

Le concept fondamental est donc celui du libre choix qui, aux termes de la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée en 1960, doit s'exprimer

M. Lopez Contreras (Honduras)

"selon des méthodes démocratiques et largement diffusées, impartialement appliquées et fondées sur le suffrage universel des adultes. L'Organisation des Nations Unies pourra, quand elle le jugera nécessaire, contrôler l'application de ces méthodes."

Sur la base de ce principe, chaque Etat doit garantir à son peuple l'exercice de son droit à l'autodétermination. Or, paradoxalement, nous constatons souvent que ce droit est foulé aux pieds du fait de son interprétation déformée afin de passer outre la volonté populaire. A cet égard, je voudrais signaler qu'à la vingt et unième réunion de consultation des ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique, le représentant de mon gouvernement s'est déclaré préoccupé par les graves irrégularités qui ont été constatées lors des élections organisées dans la République du Panama. De ce fait, on n'a pas tenu compte de la volonté populaire exprimée par les bulletins de vote et on a mis en place, dans ce pays, un gouvernement de facto.

M. Lopez Contreras (Honduras)

D'autre part, nous renouvelons notre espoir que la Conférence internationale tenue à Paris sur la question du Kampuchea sera l'amorce d'un dialogue qui jettera les bases d'un règlement juste et durable du conflit. Il est essentiel que le peuple du Cambodge puisse décider, sans ingérence extérieure et le plus rapidement possible, de son propre destin.

En ce qui concerne le Sahara occidental, mon gouvernement appuie les résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci recommande la tenue d'un référendum pour permettre à la population de la région de décider de son avenir.

S'agissant de la question coréenne, mon pays estime qu'il convient d'encourager les négociations entre la Corée du Sud et la Corée du Nord afin qu'elles puissent résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

En outre, conformément au principe d'universalité de l'Organisation, nous réaffirmons notre conviction que tous les Etats souhaitant adhérer aux principes de la Charte de San Francisco doivent pouvoir faire partie des Nations Unies s'ils le souhaitent. A ce propos, nous appuyons le souhait de la République de Corée de s'unir à la famille des Nations Unies.

Pour ce qui est de la situation dans la région centraméricaine, dont je parlerai ultérieurement plus en détail, je suis heureux de signaler les progrès importants réalisés vers la solution de la crise. De fait, la réunion au sommet des Présidents de l'Amérique centrale, tenue à Tela, au Honduras, s'est achevée avec la signature d'accords importants, dont la mise en oeuvre assurera le processus de normalisation dans la région.

Aujourd'hui plus que jamais, l'humanité est consciente du grave défi que représentent le trafic illicite de stupéfiants et les conséquences qui en découlent. Il y a quelques années, dans une autre instance internationale, la délégation de mon pays avait appelé l'attention sur les liens dangereux qui s'étaient créés entre le terrorisme politique et les trafiquants en stupéfiants en ces termes :

"... Ils caractérisent cette forme odieuse de l'association terrorisme-stupéfiants, ennemi implacable des jeunes en particulier et de l'humanité en général, car il tend à miner pour finalement la détruire totalement l'intégrité physique et morale de nos peuples afin de parvenir à ses objectifs perfides. Ceux qui encouragent ce trafic avilissant disposent d'équipements et de mécanismes modernes, de contacts à l'échelle internationale et d'un

M. Lopez Contreras (Honduras)

appareil défensif puissant qui leur permet d'affronter les autorités de leurs gouvernements respectifs. Notre organisation ne peut rester indifférente devant ces actes condamnables et doit prendre l'initiative non seulement de les condamner fermement mais aussi de mettre à la disposition de ses Etats Membres les instruments juridiques nécessaires à la prévention et à la répression de ces délits."

Il faut donc s'attaquer au trafic de stupéfiants sous tous ses aspects : c'est-à-dire détruire la production et le traitement des drogues et éliminer, ou tout au moins réduire, la demande et la consommation. Si l'on parvient à cet objectif, les pays servant de ponts, qui sont la plupart du temps, uniquement en raison de leur situation géographique, les véritables victimes, seraient donc logiquement exclus des routes du crime, ce qui mettrait fin aux bénéfices considérables tirés du blanchissage de l'argent qui peuvent influencer très dangereusement les Etats à différents niveaux du pouvoir.

Dans cet ordre d'idées, nous saluons l'initiative prise par le Président des Etats-Unis d'Amérique et d'autres chefs de gouvernement pour s'attaquer au problème par le biais d'un programme visant à diminuer la consommation de stupéfiants et à coopérer avec d'autres gouvernements afin d'empêcher la production et le trafic de ces substances.

Mon gouvernement réaffirme sa décision de contribuer à l'élimination de ce fléau et exprime sa solidarité avec la République de Colombie et avec le Président Virgilio Barco Vargas dans sa lutte courageuse contre ce fléau.

L'Assemblée générale a adopté, en 1987, la résolution 42/169, dans laquelle elle institue la "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles". Mon pays, conscient des pertes considérables en vies humaines et des énormes dommages matériels provoqués par ces cataclysmes dans le monde entier, s'était porté coauteur de ladite résolution. On se souviendra, à cet égard, de l'ouragan Hugo qui a dévasté différents pays des Caraïbes et une région du continent américain.

Il est évident que des mesures internationales concertées peuvent encourager l'adoption de mesures susceptibles de réduire d'une façon significative les dégâts causés par les catastrophes naturelles. Mais pour que de telles mesures soient efficaces, il est impératif de renforcer les mécanismes de défense civile et les institutions qui se consacrent à l'étude, à la prévention, à l'aide et au relèvement en cas de situation d'urgence.



M. Lopez Contreras (Honduras)

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance que mon gouvernement attache aux efforts que font les Nations Unies en matière de coopération internationale. A cet égard, je tiens à mentionner tout spécialement le travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La situation économique critique que connaît la région centraméricaine, et donc le Honduras, est encore aggravée par la chute des prix des exportations traditionnelles, le fardeau écrasant du service de la dette extérieure et le protectionnisme accru pratiqué dans diverses régions du monde. En outre, les tensions politiques et les conflits, qui affectent la région centraméricaine depuis ces 10 dernières années, découragent l'investissement étranger et le tourisme. Je crois que seule une action décidée et concertée des Etats d'Amérique centrale, avec l'appui de la communauté internationale, permettra de trouver une solution à cette situation.

Les accords signés par les Présidents des pays d'Amérique centrale pour mettre fin à la crise dans la région et l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu dans le monde ont donné lieu à d'importantes initiatives internationales.

De fait, le lancement du plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale est le résultat de l'action concertée entreprise par la communauté internationale pour appuyer l'engagement pris par les pays d'Amérique centrale d'améliorer les conditions de vie de leurs peuples et de parvenir à la justice sociale, fondement d'une paix stable et durable.

Mon gouvernement a participé activement, avec les autres gouvernements de la région, aux travaux liés au Plan spécial de coopération parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous espérons que cette instance servira d'instrument pour canaliser les ressources nécessaires à la promotion du développement, à la consolidation du processus de démocratisation et à l'instauration de la paix.

En ce qui concerne la question de l'Amérique centrale, il convient de rappeler que le Honduras s'est vu obligé d'accueillir temporairement un très grand nombre de réfugiés en raison de la violence qui sévit dans d'autres pays de la région. Il faut souligner que la forêt occupe plus de 60 % du territoire national et que pratiquement toutes les zones cultivables sont occupées.

La pression démographique que cette énorme émigration illégale représente et qui constitue actuellement 10 % de l'ensemble de la population hondurienne a contribué à la mise en oeuvre d'une agriculture des versants, qui détériore notre

M. Lopez Contreras (Honduras)

milieu ambiant et qui aura des effets catastrophiques à moyen et à long terme, si on n'adopte pas des mesures susceptibles de contribuer au contrôle de ce processus de migration. La préservation et le relèvement de l'équilibre écologique revêtent, tant à l'échelle régionale que planétaire, une priorité absolue pour la survie de l'humanité.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Au cours de la Conférence internationale en faveur des réfugiés centraméricains, qui a eu lieu au Guatemala à la fin du mois de mai dernier, le Gouvernement du Honduras a énoncé les critères sur lesquels se fonde sa politique en matière de réfugiés. Ce sont les suivants.

Le problème des réfugiés dans la région est et doit être de caractère transitoire.

Le phénomène des réfugiés a une origine politique, ce qui implique qu'il ne pourra être résolu que dans la mesure où l'on créera des conditions politiques et sociales permettant leur retour dans leur pays d'origine.

Pour que cela puisse se faire, la communauté internationale doit encourager les mesures qui tendent à renforcer les institutions garantissant la paix et la vie dans le cadre juridique de tous les pays de la région. Nous sommes persuadés que l'assistance internationale, pour faire face à ce problème, doit être fournie dans une mesure correspondant au sacrifice des Etats qui ont accueilli des réfugiés et à l'effort déployé par les pays d'origine pour accélérer le processus de rapatriement de ses citoyens.

Pendant que s'effectue le rapatriement volontaire, le Honduras doit garantir le séjour et la sécurité des réfugiés actuellement dans le pays, conformément aux principes du respect le plus absolu de sa souveraineté, de la sécurité de son propre peuple et de l'application de son régime juridique.

Nous estimons que le Honduras a dû payer un prix trop élevé pour la violence qui a vu le jour dans les pays voisins en accueillant des flux de réfugiés au-delà de ses capacités.

Le moment est donc venu pour les pays qui engendrent ces courants de réfugiés d'assumer leur responsabilité pour résoudre leurs problèmes internes afin d'offrir à leurs citoyens des conditions propices à leur retour.

Pour que les décisions de la Conférence internationale en faveur des réfugiés centraméricains et de la réunion avec les donateurs, qui s'est déroulée à Genève en juillet de cette année, dans le cadre du programme spécial de coopération pour l'Amérique centrale, deviennent des réalités tangibles, il faut que la communauté internationale apporte son appui politique et financier aux travaux du Secrétaire général, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans ce domaine.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Mon gouvernement réitère sa position quant à la nécessité de trouver d'urgence une solution rapide et raisonnable au problème de la dette extérieure des pays en développement. Le poids du service de la dette agit en tant que frein à l'égard du développement et constitue un obstacle sérieux à la réalisation des objectifs de la démocratie. A cet égard, nous partageons l'opinion exprimée dans la déclaration du Conseil des ministres de la Communauté européenne, faite en juin de cette année à Madrid, selon laquelle :

"La solution du problème, particulièrement en Amérique latine, revêt une importance particulière pour la consolidation et le renforcement de la démocratie."

Il est curieux que ce soit auprès de certaines banques privées que les pays en développement aient rencontré l'accueil le plus favorable et le plus de compréhension en ce qui concerne notre dette extérieure. En revanche, les institutions internationales de développement, dont nous sommes membres fondateurs, persistent à vouloir nous imposer des formules désuètes, dont les effets explosifs se sont déjà fait sentir dans divers pays.

Au cours de cette décennie, la région centraméricaine a eu à faire face à des situations sans précédent dans son histoire. Le déchaînement de la violence dans certains Etats de la région a entraîné des conséquences qui ont dépassé les frontières politiques de ses territoires et affecté l'ensemble de la région.

L'instabilité qui en a résulté, l'introduction de la crise centraméricaine dans l'affrontement Est-Ouest et l'aggravation de la situation économique, politique et sociale de l'isthme, nous ont fait prendre conscience de la nécessité d'apporter une réponse commune à cette nouvelle situation.

Malgré les différences idéologiques, les gouvernements de la région ont entamé dès le début de cette décennie un dialogue politique très complet, qui nous permet aujourd'hui de nourrir un certain optimisme.

Le Honduras partage l'opinion qui s'est formée au cours du dialogue de Contadora, selon laquelle la plus grande contribution que puisse apporter chaque Etat à la paix régionale est le maintien de la paix sur son propre territoire. C'est pour cette raison que nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il est absolument nécessaire d'instituer des processus politiques véritablement démocratiques, pluralistes et impliquant la participation pour assurer rapidement un meilleur niveau de bien-être à nos concitoyens.

M. Lopez Contreras (Honduras)

En ce qui concerne le premier aspect, je suis heureux de souligner que, le 26 novembre de cette année, les habitants du Honduras se rendront à nouveau aux urnes pour élire le gouvernement qui doit régir les destinées du pays pendant les quatre années à venir. Cet exercice démocratique, que nous accomplirons pour la troisième fois au cours de la présente décennie, représentera un pas de plus dans la consolidation de la démocratie.

La vocation de dialogue qui marque le peuple du Honduras se manifeste également à l'extérieur, où il a toujours recours à des processus de solution pacifique pour régler les différends internationaux. C'est dans cet esprit que le Gouvernement du Honduras, dès le début, a participé activement aux tentatives de paix de la région centraméricaine.

Deux réunions qui se sont tenues cette année ont fourni un élan au processus de normalisation de la région, à savoir la réunion présidentielle de Costa del Sol, du 14 février, en El Salvador, et la réunion ministérielle de San Pedro Sula, au Honduras, c'est-à-dire San José V, du 28 février, entre la Communauté européenne, l'Amérique centrale et les pays membres du Groupe de Contadora.

Le 7 août de l'année en cours, le Honduras a eu l'honneur d'accueillir la réunion au sommet des chefs d'Etat centraméricains, qui a eu lieu au port de Tela, à l'occasion de laquelle ont été signés des accords importants qui ont revitalisé le processus régional de paix.

Les accords adoptés à cette réunion au sommet, qui a eu lieu exactement deux ans après la signature de la "procédure en vue d'établir une paix ferme et durable en Amérique centrale", représentent l'espoir de parvenir à résoudre la crise qui nous frappe.

Dans la ville de Tela, les Présidents ont adopté trois documents : une déclaration politique, le plan commun de démobilisation, de rapatriement et de relocalisation volontaires de la résistance nicaraguayenne et d'autres groupes armés et l'accord extra-judiciaire entre le Honduras et le Nicaragua, concernant la demande que ce dernier, s'écartant de la négociation régionale, a introduite auprès de la Cour internationale de Justice en 1986.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Le plan de démobilisation de la résistance nicaraguayenne se fonde essentiellement sur un progrès substantiel dans le processus de réconciliation nationale et de démocratisation dans lequel le Gouvernement du Nicaragua s'est engagé. Le respect par le Gouvernement de ses engagements en matière de dialogue et de réconciliation nationale est un préalable qui permettra la réinsertion effective des rapatriés dans la vie économique, sociale et politique du pays dans les conditions et garanties adéquates.

Conformément à ce plan, la responsabilité de mener à bien toutes les activités qui pourraient être nécessaires pour la démobilisation, le rapatriement et la relocalisation volontaires relève de la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV), composée des Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains.

J'ai le plaisir de vous dire que l'accord de solution extra-judiciaire, entre le Honduras et le Nicaragua, signé avec l'appui moral et politique des dirigeants du Costa Rica, d'El Salvador et du Guatemala, a permis d'accélérer le processus régional de normalisation, y compris la formation du Groupe d'observateurs des Nations Unies pour l'Amérique centrale (GONUAC). Ce groupe d'observateurs, composé d'experts du Canada, de l'Espagne et de la République fédérale d'Allemagne, aura pour objectif de vérifier que les cinq pays centraméricains tiennent les engagements qu'ils ont pris en matière de sécurité.

De crainte qu'à l'expiration du délai prévu dans le plan conjoint les groupes d'opposition armés n'aient pas cessé d'utiliser le territoire du Honduras, mon gouvernement a déjà demandé au Conseil de sécurité de constituer une force internationale de paix pour empêcher que notre territoire ne soit utilisé comme sanctuaire. Le Honduras a formulé cette demande de force internationale de paix le 12 novembre 1987 à l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, et l'a reformulée le 4 octobre 1988 à l'Assemblée générale de notre organisation. En outre, le Honduras a suggéré l'ouverture d'un dialogue entre les superpuissances sur la crise centraméricaine. Comme on le sait, le dialogue a déjà commencé et semble prometteur. Cependant, son résultat définitif ne sera effectif que s'il s'accompagne d'un dialogue politique entre le gouvernement sandiniste et son opposition armée.

La situation qui existe en République d'El Salvador est une autre source de préoccupations pour l'Amérique centrale. Malgré l'organisation de deux opérations électorales consécutives contre lesquelles il n'y a pas eu d'objection et que le

M. Lopez Contreras (Honduras)

Gouvernement de ce pays ait offert aux groupes irréguliers la possibilité de s'associer au processus politique sur un pied d'égalité, les actes de violence perpétrés contre le peuple et le Gouvernement d'El Salvador persistaient jusqu'à très récemment.

Malgré les nuages qui assombrissent toujours l'horizon mondial, pour toutes les raisons que je viens d'expliquer, j'ai le plaisir de dire que le gouvernement du Président José Azcona envisage l'avenir avec optimisme. La suprématie de la loi s'étend partout dans le monde, s'accompagnant de justice, de liberté et de développement. Si nous pouvons réaliser ces objectifs dans un proche avenir, nous pourrions dire avec une satisfaction justifiée que cette organisation a atteint les objectifs pour lesquels elle a été créée et qu'en tant que citoyens nous aurons réalisé les idéaux auxquels aspire toute l'humanité.

La séance est levée à 12 h 55.

